Nations Unies S/PV.4474*



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4474e séance

Jeudi 21 février 2002, à 15 heures

New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Raychev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Bhuckory
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Foo

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettres identiques datées du 20 février 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/182)

Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen, auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/184)

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

02-25985* (F)

0225985

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettres identiques datées du 20 février 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/182)

Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen, auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/184)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, le représentant d'Israël prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, le représentant du Yémen prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, en date du 21 février 2002, qui sera publiée sous la cote S/2002/186, et qui contient le texte suivant :

> « J'ai l'honneur de demander à ce que, suivant la pratique établie, le Conseil de sécurité invite le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui doit se tenir aujourd'hui, le 21 février 2002, concernant la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat conformément au règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/2002/184 et à la lettre datée du 20 février 2002 émanant du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/2002/182.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents reçus jusqu'ici au cours de ce mois de février, à savoir les documents S/2002/185, S/2002/175, S/2002/174, S/2002/165, S/2002/164, S/2002/155, S/2002/146 et S/2002/142.

Conformément à l'accord auquel est il est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil entendra à cette séance une déclaration du Secrétaire général. Ensuite, je ferai, en ma qualité de Président du Conseil, une déclaration au nom du Conseil.

Je me félicite de la présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Les nouvelles du Moyen-Orient ne sont pas du tout encourageantes. De jour en jour, le nombre de morts et de blessés augmente des deux côtés. De jour en jour, l'amertume et la méfiance mutuelle entre les Israéliens et les Palestiniens s'intensifient. Sans cesse davantage, le conflit israélo-palestinien risque de dériver vers une

véritable guerre. Nous nous rapprochons réellement du bord du gouffre.

Depuis sept jours, il y a eu plus de 60 morts des deux côtés. Si rien ne vient modifier la dynamique actuelle, il fait peu de doute que la violence continuera d'augmenter. Nous sommes particulièrement alarmés de constater que de plus en plus, les Palestiniens aussi bien que les Israéliens sont persuadés qu'il ne peut pas y avoir de solution négociée au conflit. Comme nous le savons tous, le désespoir et le découragement tendent à déboucher sur des mesures encore plus extrêmes, avec des conséquences tragiques pour la région.

Dix-huit mois après le début de la deuxième Intifada, les Israéliens aussi bien que les Palestiniens paient un prix de plus en plus élevé si l'on considère la souffrance humaine, l'amertume, la désillusion et la méfiance. Les problèmes clefs demeurent l'occupation; la sécurité – la nécessité de mettre fin à la violence, y compris au terrorisme; et les privations économiques et les souffrances. Il s'agit de problèmes liés entre eux, qui recouvrent les domaines politique, sécuritaire et économique.

Toutefois, même en cette heure fort sombre, il est encore possible d'espérer. Au milieu de l'amertume et du désespoir, alors que les deux parties réclament à grands cris la vengeance et des mesures toujours plus désespérés et imprudentes, il existe une voie permettant le retour à la table de négociations – si les parties choisissent de l'emprunter.

N'oublions pas que les parties ont convenu, en principe, qu'il y a une issue , à savoir l'accord Tenet et les recommandations du rapport Mitchell. Pris ensemble, ces documents définissent un ensemble de mesures sécuritaires, économiques et politiques qui devaient permettre aux parties de revenir à la table de négociations pour traiter des questions fondamentales qui les divisent.

Toutefois, « en principe » ne veut pas dire « dans la pratique ». En fait, comme nous le savons, les parties n'ont mis en oeuvre aucun de ces deux plans. Si les plans Tenet et Mitchell n'ont pas échoué, on ne peut certainement pas dire qu'ils aient réussi. Il est clair que l'enchaînement actuel des événements exige des mesures urgentes allant au-delà d'une discussion qui s'attacherait à la façon de mettre en oeuvre les plans Tenet et Mitchell.

Un nouveau mode de penser et des idées nouvelles et audacieuses sont maintenant proposées de divers côtés. Il faut s'en réjouir, et de telles idées doivent être examinées rapidement et à fond tant par les parties que par la communauté internationale. Une réduction de la violence est la priorité la plus immédiate. Mais je suis maintenant de plus en plus convaincu qu'il est impossible d'essayer de résoudre le problème sécuritaire indépendamment des autres. On ne peut pas traiter de la sécurité comme s'il s'agissait d'un problème unique; il lui faut un contexte. Il faut l'examiner en même temps que des questions politiques clefs, notamment la question de la terre, et les questions économiques et sociales, y compris la situation de plus en plus critique et désespérée des Palestiniens.

Ne pas faire face à toutes ces questions ne pourra qu'aboutir à de nouveaux échanges, peut-être encore plus meurtriers, de violence de part et d'autre. Il n'y aura pas de cessez-le-feu durable si les deux parties n'adoptent pas un horizon politique sur lequel fonder leurs espoirs de paix et de vie meilleure. Il est impératif que les deux parties fassent preuve de la plus grande retenue, notamment en ce qui concerne les attaques contre des civils. On n'insistera jamais suffisamment sur le fait que les deux parties doivent respecter les obligations qui sont les leurs, en vertu du droit international, de protéger les droits fondamentaux des civils, y compris leur droit à la sécurité.

L'absence de confiance mutuelle entre les deux parties rend essentielle l'intervention d'une tierce partie. L'effondrement de la confiance est si complet qu'aucune des deux parties ne veut croire l'autre lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre les accords. Je suis réellement convaincu qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale oeuvrent de manière concertée avec les parties en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit au Moyen-Orient.

Comme le Conseil le sait, mes représentants et moi-même avons constamment été en contact très étroit avec les dirigeants des deux parties, dans la région et au sein de la communauté internationale. Toutefois, compte tenu de la gravité de la situation, j'ai demandé à mon Coordonnateur spécial, Terje Roed-Larsen, d'intensifier ses consultations avec les parties et avec les membres du « Quatuor », ainsi qu'avec les protagonistes régionaux et internationaux.

Les perspectives sont sombres. Mais le cours des événements actuels n'est pas irréversible. Il y a une voie royale – que les parties elles-mêmes suivaient il n'y a pas si longtemps – et une voie qui ne l'est pas. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour persuader les parties de revenir du bord de l'abîme et de s'engager à nouveau sur la voie royale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Conseil de sécurité.

Je remercie le Secrétaire général, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, pour la franchise, la clarté et le sens de l'urgence dont il a fait preuve pour nous présenter son point de vue ainsi que celui de ses représentants sur la situation au Moyen-Orient. Il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord avec lui : nous rejetons la violence – la violence ne résout absolument rien. Nous regrettons le cercle vicieux et l'enchaînement d'agression et de mort au Moyen-Orient – en Palestine, en Israël et dans les territoires occupés. Nous partageons avec lui la certitude que cette situation est intolérable et qu'elle comporte de nombreux risques pour la sécurité internationale. Nous déplorons les souffrances de la population civile, les pertes en vies humaines et la destruction. Nous voulons tous faire quelque chose pour mettre fin à cette situation. Nous appuyons la présence de l'ONU dans le théâtre des conflits. Nous soutenons les efforts du Secrétaire général et nous nous inquiétons pour la sécurité du personnel déployé dans la région. Le dévouement avec lequel le Secrétaire général s'acquitte de sa tâche fait honneur à l'Organisation.

Cette séance, au cours de laquelle nous avons entendu le Secrétaire général nous décrire la situation grave qui règne au Moyen-Orient fait partie d'un processus. Nous, membres du Conseil de sécurité, nous sommes mis d'accord , non sans difficulté pour organiser des consultations périodiques sur la situation au Moyen-Orient, en nous fondant sur les informations et les points de vue que nous offre le Secrétariat. Nous avons déjà eu deux réunions officieuses avant celle-ci. Nous nous réunissons maintenant en séance publique et cette séance est un préambule au débat public que nous avons convenu d'organiser dans de brefs délais.

C'est pour cela que les membres du Conseil ont préféré ne pas intervenir sur la situation en Palestine ou le rôle que pourrait jouer le Conseil de sécurité. Nous attendons ce débat avec intérêt. L'effort que nous pourrons déployer pour contribuer à la paix, régler le conflit et mettre fin à l'effusion de sang sera une partie essentielle de nos délibérations. La délégation de la Palestine et le Groupe des États arabes nous ont demandé de convoquer d'urgence une réunion pour examiner leurs propositions et en débattre. Nous le ferons, dès que celles-ci seront prêtes.

En attendant, les membres du Conseil se félicitent des paroles du Secrétaire général. Nous analyserons ses opinions et examinerons ses suggestions. À partir de cela et en consultation avec nos capitales, nous nous préparerons à défendre nos positions et, surtout, à proposer de nouvelles initiatives. Nous ferons tout pour aplanir nos différends. Nous voulons tous que l'Organisation et le Conseil de sécurité aient, à partir d'aujourd'hui, la possibilité de faire partie de la solution.

Tout en explorant avec le Secrétaire général de nouveaux moyens permettant à l'ONU d'agir au Moyen-Orient, nous sommes persuadés, comme lui et comme les membres du Secrétariat, que les éléments essentiels à l'édification de la paix sont la volonté politique des parties, les mesures de confiance entre elles, la prudence et la pondération réciproque. Sans cela, tout effort international sera vain. En faisant tout notre possible pour parvenir à cette entente, nous serons à la hauteur de nos propres responsabilités et réaliserons le mandat de notre Organisation.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus lors de consultations préalables du Conseil, j'ai l'intention de lever la séance maintenant, et je convoquerai une nouvelle séance sur cette question après de plus amples consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 15 h 30.